

Bac Pro en 3 ans dans l'enseignement agricole

Snetap FSU – Secteur Pédagogie et Vie scolaire – 24 novembre 2007

En 2001, le Ministère de l'Éducation Nationale et l'UIMM (Union des Industries et Métiers de la Métallurgie) signent un accord pour l'expérimentation d'une formation de baccalauréat professionnel en trois ans dans le domaine industriel.

A la rentrée 2007, le Bac pro en 3 ans concerne 10% des bacheliers professionnels.

En septembre 2007, le Ministre de l'Education Nationale déclare vouloir généraliser ce Bac Pro en 3 ans. Cette proposition n'a fait l'objet d'aucune concertation ni rapport d'opportunité et l'accélération de la généralisation du dispositif en 3 ans est d'autant plus étonnante que le rapport de l'Inspection Générale de l'Education Nationale de septembre 2005 sur l'expérimentation de ce Bac pro est pour le moins contrasté et justifierait davantage de prudence quant à la généralisation de ce dispositif, d'autant qu'à ce jour aucune évaluation sur l'expérimentation n'a été publiée.

Dans l'Enseignement Agricole, la Note de Service de préparation de la rentrée 2008 précise page 3 « *le projet d'un baccalauréat professionnel en trois ans sera pris en compte mais ne peut à ce stade être intégré dans les hypothèses de travail pour 2008.* »

Or, **lors du CNEA du 11 octobre 2007, le DGER affirme clairement sa volonté d'expérimenter le Bac Pro en 3 ans dès la rentrée 2008** au prétexte que l'enseignement agricole ne saurait être en retrait par rapport à la décision du Ministre de l'Education Nationale de le généraliser dès la prochaine rentrée.

Cette volonté est réaffirmée par la représentante de la DGER lors de la CNS « Etudes Générales » du 16 octobre 2007 dont l'un des points à l'ordre du jour concerne la préparation de la note de cadrage du chantier « articulation BEPA - Bac Pro et rénovation de diplômes de la filière Travaux Paysagers ».

Le SNETAP-FSU est fermement opposé à cette « expérimentation » précipitée sans protocole ni perspective d'évaluation du dispositif et refuse que les élèves fassent les frais d'une gestion purement comptable de l'éducation qui écarte de la réflexion toutes considérations pédagogiques. Il rappelle que pour les élèves de 4^{ème} et 3^{ème} de l'EA, un Bac Pro en 4 ans correspond à une réelle chance d'élévation des niveaux de qualification et d'insertion professionnelle.

Le Bac Pro en 3 ans après la classe de 3^{ème} peut convenir à un autre public mais il ne doit pas se substituer au Bac Pro en 4 ans (BEPA + Bac Pro) qui, lui, a fait ses preuves.

Le SNETAP s'oppose également à ce que la transposition des contenus de 4 à 3 ans soit laissée à l'initiative des équipes pédagogiques au niveau local, cette transposition devant clairement relever du pilotage national et se faire sous la responsabilité de l'inspection.

Le SNETAP insiste également sur le **risque de fragilisation des BEPA** et rappelle quelques unes des conclusions du rapport de l'Inspection Générale de l'Education Nationale de septembre 2005 portant sur l'expérimentation en cours depuis 2001 à l'EN, à savoir :

- le manque de lisibilité de ce dispositif pour les élèves et leurs familles
- le déficit d'encadrement et de contrôle pour la mise en place de l'expérimentation
- l'efficacité de ce Bac pro en 3 ans n'a été avérée que dans les établissements où coexistent un Bac pro en 3 ans et un Bac Pro en 4 ans.

Il est important qu'une réflexion de fond soit engagée sur cette question qui aura forcément des répercussions différentes en fonction des secteurs et métiers concernés.

Lectures utiles :

- Modalités de l'expérimentation de la préparation au baccalauréat professionnel en trois ans directement après la classe de troisième (septembre 2001)
- Rapport n° 2005-102 de septembre 2005 de l'inspection générale de l'Education Nationale sur la préparation du baccalauréat professionnel en 3 ans.